



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

OK
COPIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

DECISION N° 117 /2019/EDC/DG/CIPM/DEP/SPM/SDEIP/SIGC/Ja du 20 DEC 2019

Portant attribution du marché pour les travaux de construction de la phase 1 du siège du Parc National de Deng-Deng et d'aménagement du débarcadère de Ouami, arrondissement de Belabo, Région de l'Est.

LOT N°2 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE 180 KVA
ET DES CANDELABRES PHOTOVOLTAIQUES POUR ECLAIRAGE EXTERIEUR.

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu La constitution
- Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
- Vu La loi 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu Le Décret n°2018-355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 2006/406 du 29 Novembre 2006 portant création de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu le Décret n° 2006/407 du 29 Novembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu la résolution N°0026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la Société EDC ;
- Vu L'annexe à la résolution n°120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant règles internes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés de EDC ;
- Vu Décret N°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'état et des autres entités publiques exercice 2019 ;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National 004/AONO/EDC/CIPM/2019 du 25 juillet 2019 pour les travaux de construction de la phase 1 du siège du Parc National de Deng-Deng et d'aménagement du débarcadère de Ouami, arrondissement de Belabo, Région de l'Est.
- Vu le procès-verbal du 15 octobre 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché;
- Vu L'Avis de non Objection du 20 novembre 2019 de l'Agence Française de développement émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché.
- Vu Les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise HERFLA-PRINT, BP.: 15594 Yaoundé – Cameroun /Tél. : (237) 677 00 99 17 / 694 50 40 85, est attributaire du marché pour les travaux de construction de la phase 1 du siège du Parc National de Deng-Deng et d'aménagement du débarcadère de Ouami, arrondissement de Belabo, Région de l'Est, Lot 2.



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

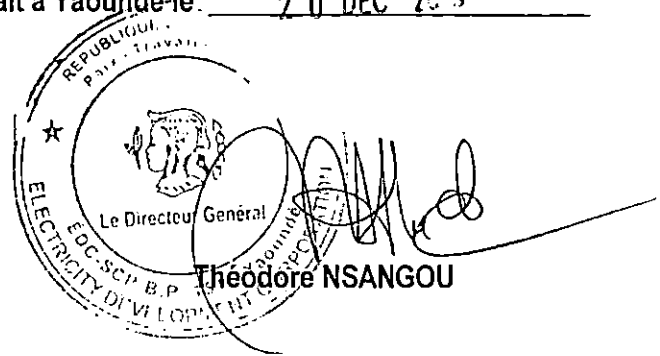
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Pour un montant toutes Taxes Comprises de 82 649 450 (quatre-vingt-deux million six cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante) francs CFA.

Nom de l'attributaire	Travaux concernés	Montant Hors Taxes (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai de réalisation
HERFLA-PRINT	<u>Lot 2 :</u> Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 180 kVA et des candélabres photovoltaïques pour éclairage extérieur	69 307 715	82 649 450	06 mois

Article 2 : la présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera notifiée à l'Attributaire, et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé-le 20 DEC 2013


Le Directeur Général
Théodore NSANGOU
EDC-SCP B.P. 15111 Yaoundé
ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

Ampliations :

- Ministère des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés/EDC (pour information et archivage)
- Attributaire